

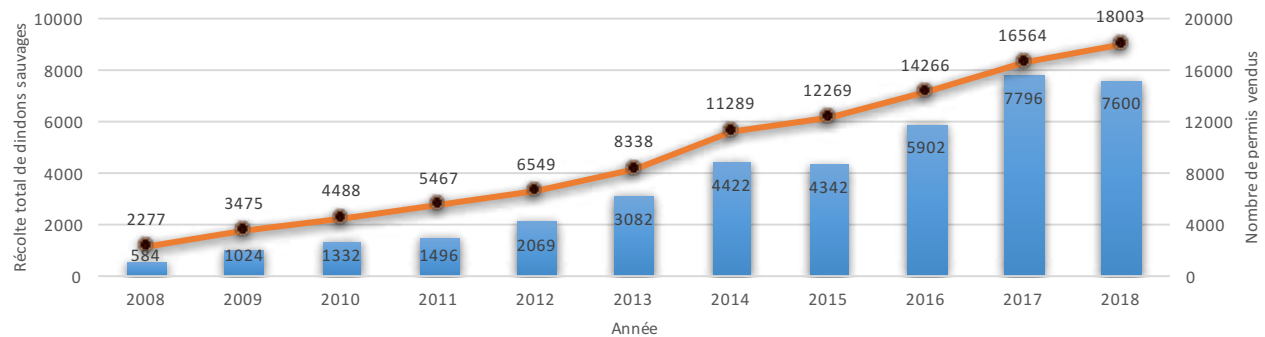


Bilan de la chasse au dindon sauvage 2018

La chasse au dindon sauvage continue de charmer les chasseurs du Québec qui se font plus nombreux chaque année. Pour une 10^e année d'affilée, le nombre de permis vendus a augmenté pour cette chasse, lui permettant d'atteindre un total de 18 003 permis, ce qui représente une hausse de 9 % par rapport à 2017.

Les données du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs révèlent que 7 600 dindons sauvages ont été abattus cette année, portant à 32 % le taux de succès pour l'abattage d'un premier dindon. Ce taux demeure parmi les plus élevés du Nord-Est américain.

Évolution de la récolte de dindons sauvages et du nombre de permis vendus



Suivi du Plan de gestion 2016-2023

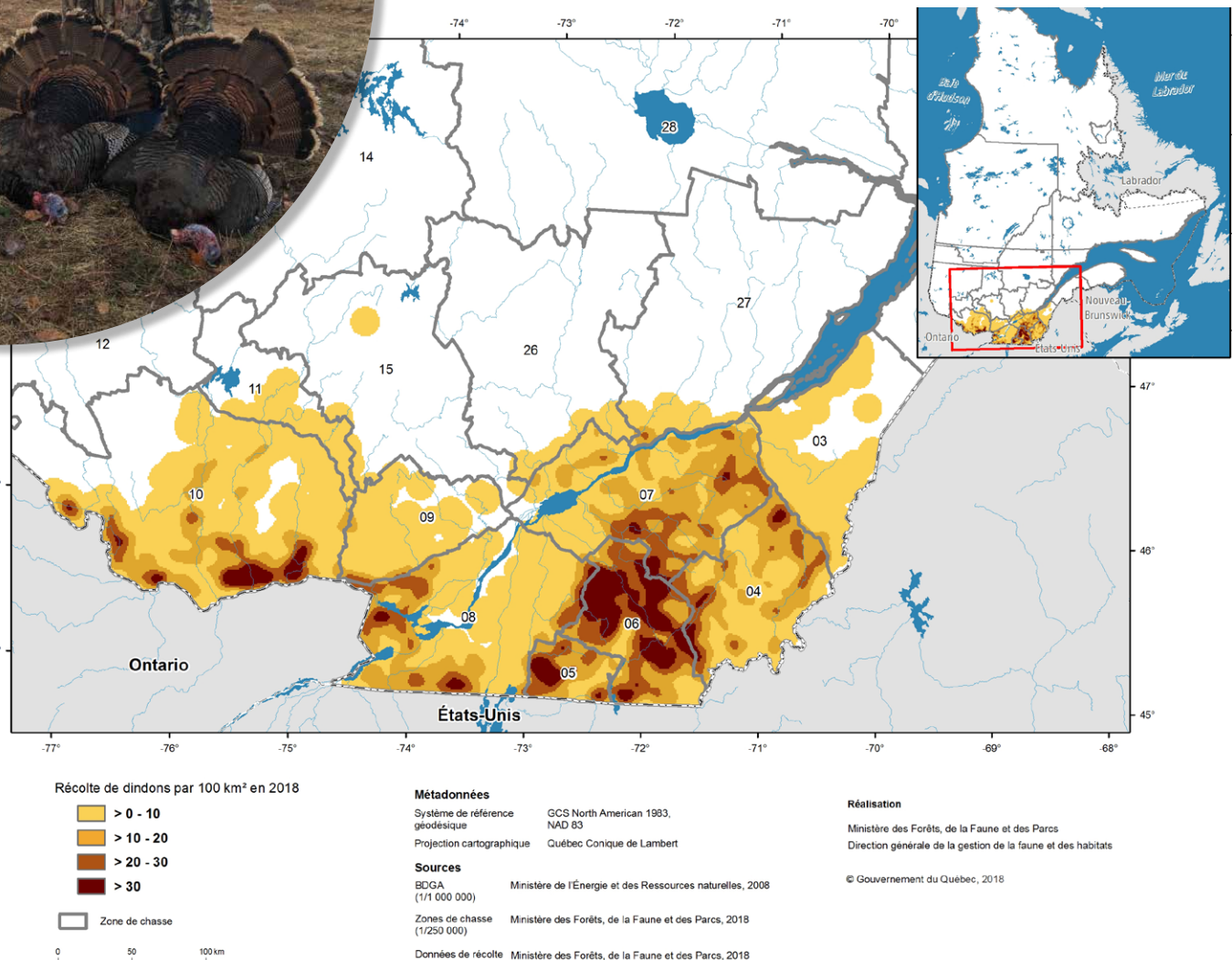
Selon les indicateurs retenus par le Ministère pour suivre l'état des populations dans les zones de chasse, celles-ci se portent bien dans les régions où elles se sont implantées. La chasse sportive de la saison 2018 met en valeur l'espèce et assure sa stabilité.

Récolte totale et par région

Bien que certaines régions aient connu une diminution de la récolte de dindons sauvages, la majorité des zones de chasse a enregistré des hausses significatives en 2018. Ces variations entre les années sont normales pour une espèce à forte productivité évoluant dans des conditions climatiques hivernales qui limitent sa distribution.

Récolte totale de dindons sauvages

Zone de chasse	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	15	26	27	Total
Récolte totale 2016	51	769	554	1 496	882	971	60	1 083	16	0	0	0	7	13	5 902
Récolte totale 2017	80	1 051	663	1 912	1 309	1 197	120	1 390	32	0	0	1	17	24	7 796
Récolte totale 2018	105	1 008	462	1 746	1 475	1 165	141	1 398	44	0	0	3	11	42	7 600



Récolte d'un deuxième dindon à barbe

Depuis le printemps 2014, les chasseurs ont la possibilité de récolter un deuxième dindon à barbe dans certaines zones de chasse du Québec. Lors de la saison de chasse 2018, 1 873 chasseurs, soit environ 10 % de l'ensemble des chasseurs de dindon, ont réussi à récolter un second animal.

Année	Succès de récolte d'un dindon	Succès de récolte de deux dindons	N ^{bre} de chasseurs ayant récolté deux dindons
2014	30,84%	8,3%	941
2015	28,05%	7,3%	897
2016	31,03%	10,2%	1456
2017	34,80%	12,10%	2041
2018	31,81%	10,50%	1873

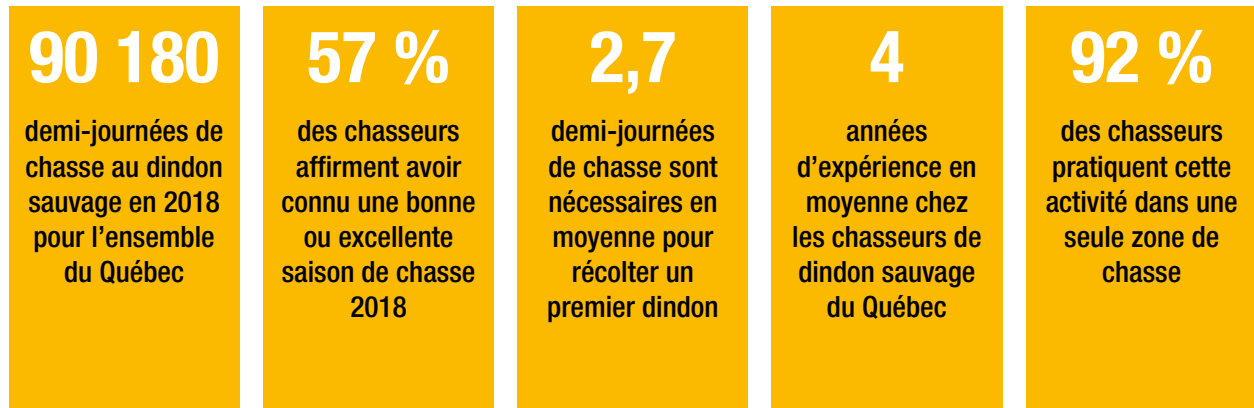


Sondage

Pour une troisième année consécutive, une grande proportion de chasseurs de dindons sauvages a participé au sondage. Sur un peu plus de 10 000 chasseurs contactés, environ 3 700 ont fait part de leurs observations, ce qui a porté le taux de réponse à 37 %.

La participation des chasseurs est essentielle puisqu'elle permet au Ministère de considérer leurs préoccupations et d'effectuer un meilleur suivi de l'état des populations. De tels sondages sont menés dans d'autres provinces canadiennes et États américains et offrent une information précieuse pour une gestion efficace des populations. Ce court sondage a permis de mesurer le degré de satisfaction des chasseurs et de recueillir leurs commentaires.

Le Ministère remercie tous les chasseurs de dindon sauvage qui ont répondu au sondage. Votre collaboration fait de cette opération un véritable succès. Un sondage vous sera de nouveau envoyé en 2019. Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.



Taux de succès de chasse pour la saison 2018

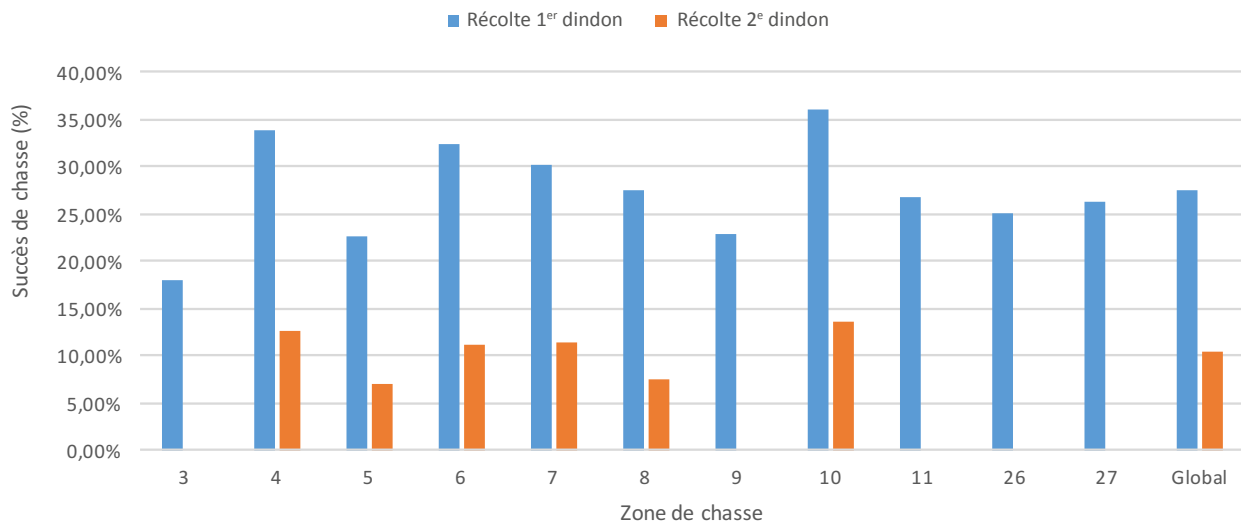
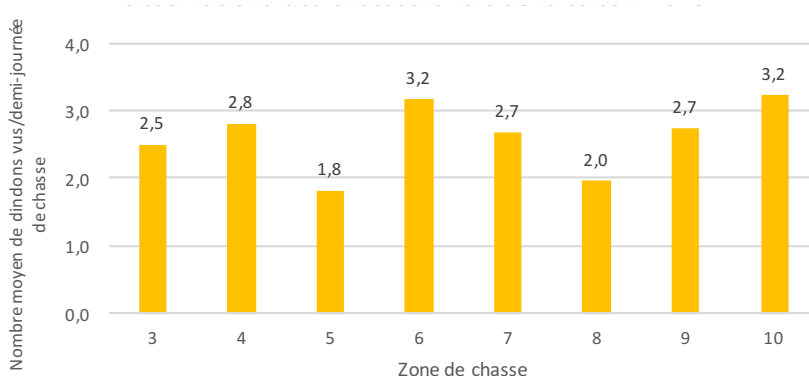




Photo : Marc-Henri Belzile

Les observations des chasseurs améliorent le suivi des populations au fil des années. Le graphique ci-dessous illustre le nombre de dindons vus par demi-journée de chasse dans les principales zones de chasse.

Observations des chasseurs lors de la saison 2018



La réponse à votre question

Q : Devrait-on devancer la période de chasse pour suivre les conditions climatiques printanières plus hâtives?

R : Non. Une étude en Pennsylvanie a conclu qu'il est préférable de conserver une date d'ouverture de la chasse fixe, basée sur la date moyenne historique du début de nidification. Cette décision assure une plus grande satisfaction des chasseurs tout en diminuant les effets négatifs sur les populations de dindons sauvages.

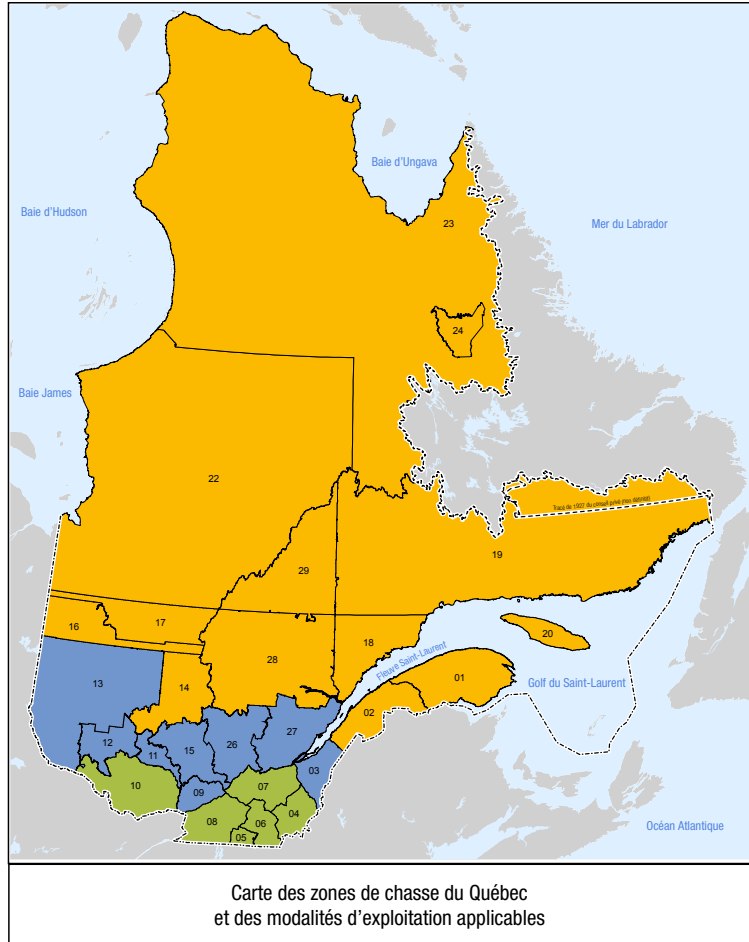
Les conditions météorologiques influencent la période de nidification du dindon puisque celui-ci fait son nid directement au sol. Ainsi, la présence de neige retarde ou empêche la ponte des œufs. Bien qu'un printemps plus chaud ou plus froid puisse devancer ou retarder légèrement la période de ponte, cela semble peu influencer la période d'accouplement puisque celle-ci est déclenchée par la photopériode (durée du jour) qui est indépendante des changements climatiques.

Au Québec, selon une étude sur le dindon sauvage effectuée entre 2010 et 2014, la date moyenne de nidification a varié au maximum d'une semaine entre les années pour une même région.

Selon la région, la date moyenne de nidification se situe entre le 1^{er} et le 20 mai. Par conséquent, même si plusieurs chasseurs ont mentionné avoir entendu moins de dindons en 2018 par rapport aux années antérieures, il ne serait pas avantageux de devancer la période de chasse dans les années à venir.

Rappel de la réglementation générale en vigueur depuis 2016

- Achat du permis spécifique au dindon sauvage et enregistrement obligatoire des bêtes abattues.
- Début de la saison de chasse printanière : le vendredi 27 avril ou le vendredi le plus près de cette date.
- Récolte de dindons à barbe seulement.
- Récolte d'un deuxième dindon possible seulement dans les zones 4, 5, 6, 7, 8 et 10.
- Chasse permise à partir d'une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à midi.
- Engins permis : arc et arbalète (flèches avec pointes d'un diamètre de coupe de 22 mm ou plus), fusil de calibre 10, 12, 16 et 20 (grenaille de taille 4, 5, 6), arme à poudre noire (grenaille de taille 4, 5, 6).
- Appâtage interdit.



État de situation des populations	Zones de chasse	Durée de la période de chasse	Limite de prise
Population marginale ou absente	1, 2, 14, 16, 17, 18, 19N, 19S, 20, 22, 23, 24, 28, 29	Chasse interdite	Chasse interdite
Population en phase de colonisation du territoire	3, 9, 11, 12, 13, 15, 26, 27	12 demi-journées	1 dindon à barbe
Population établie et en croissance	4, 5, 6, 7, 8, 10	22 demi-journées	2 dindons à barbe

Pour plus d'information sur la réglementation de la chasse au dindon sauvage :
<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-chasse/dindon/index.asp>

Pour tout savoir sur cette espèce, consultez le Plan de gestion du dindon sauvage au Québec 2016-2023 :
<http://mffp.gouv.qc.ca/faune/chasse/plan-gestion-dindon-sauvage.jsp>